

LE PRÊT INNOVATION À 0%

Pour financer la création ou la croissance
d'une entreprise innovante



OBJECTIFS

Soutenir la création ou le développement d'entreprise à caractère innovant par **un prêt d'honneur à taux 0%** au chef d'entreprise, de manière à augmenter les fonds propres de l'entreprise et à faciliter l'obtention de financement complémentaire.

BÉNÉFICIAIRES



Personnes ayant un projet de création ou de développement d'une entreprise de moins de 5 ans, à caractère innovant (technologique, social, sociétal, marketing...) relevant du registre du commerce, du répertoire des métiers ou de l'URSSAF et étant installée avec une forte présence en Mayenne (activité, salariés, partenaires...).

CARACTÉRISTIQUES

- Prêt personnel **sans intérêt**
- Complémentaire à un financement bancaire et/ou crédit-bail bancaire et/ou financement participatif et/ou levée de fonds) au moins égal au montant de prêt d'honneur demandé.
- Montant de **15 000€** pour les projets en amorçage (prototypage) et de **30 000€** par entreprise pour les projets en phase de commercialisation (validation de marché réalisée et 1ers contrats signés).
- Remboursement sur une durée de **5 ans** maximum, par mensualité, sans différé de remboursement.
- Assurance décès invalidité et garantie BPI.
- Accompagnement sur demande et gratuit.

CONDITIONS D'OBTENTION

- Si l'apport personnel n'est pas obligatoire, celui-ci doit être en cohérence avec le projet de création et le montant sollicité auprès d'Initiative Mayenne. En revanche, le concours bancaire est obligatoire pour l'obtention du prêt.
- Posséder la majorité du capital de l'entreprise et être gérant.
Les fonds prêtés doivent être apportés en capital ou en compte courant.
- Il faut effectuer une demande de **prêt d'honneur** et présenter son projet devant le comité d'agrément.
(La réponse lui est donnée à l'oral lors du comité d'agrément et par écrit dans les 7 jours suivant le passage devant le comité d'agrément).
- Pour être éligible, le projet doit être implanté en Mayenne (siège social, activités principales et emplois).
- Le déblocage du **prêt d'honneur** se fait sur présentation des justificatifs attestant de la réalisation du plan de financement validé par le **comité d'agrément**.

VOS CONTACTS AU SEIN D'INITIATIVE MAYENNE

Carine FORTIN Directrice 02 43 49 49 97 - 06 73 78 13 85 c.fortin@initiative-mayenne.fr	
Laurène LE BIAVANT Chargée de mission 02 43 49 50 25 06 81 78 94 18 l.lebiavant@initiative-mayenne.fr	Stéphanie CADAPEAUD Assistante de gestion 02 43 49 50 37 07 67 49 54 44 s.cadapeaud@initiative-mayenne.fr